



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Questionnaire



Merci de remplir ce questionnaire et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet. Vos réponses aideront La Porte du Hainaut à identifier les axes à prioriser dans son Plan Climat.



! MÉTHODE DE REMPLISSAGE !

Pour toutes les questions suivantes, merci de classer les propositions par ordre d'importance (1, 2, 3 voire 4) avec le numéro 1 pour la proposition qui vous semble la plus prioritaire.



**APPROVISIONNEMENT
ENERGETIQUE**

1. Pour réussir la transition énergétique du territoire, la priorité est de :

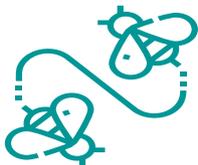
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments et équipements publics.
- Aider les ménages à consommer moins et mieux les énergies utilisées.
- Décentraliser et optimiser les réseaux de distribution des énergies (circuits-courts de l'énergie, réseaux de chaleur...).
- Produire localement des énergies renouvelables.

2. Sur le suivi de la qualité de l'air et de son impact sur la santé, la priorité est de :

- Réduire les émissions de polluants d'origine énergétique (transports, industrie, chauffage...).
- Réduire les émissions de polluants d'origine agricole.
- Assurer un suivi des niveaux de pollution et leur impact sur la santé (pour les populations les plus vulnérables, jeunes enfants, personnes âgées...).



**QUALITE
DE L'AIR**



BIODIVERSITÉ

3. Pour préserver la biodiversité du territoire, la priorité est :

- Revégétaliser les espaces urbains et ruraux pour créer des ilots de fraîcheur, séquestrer du carbone, améliorer le cadre de vie et accueillir la biodiversité dans les zones habitées.
- Mieux prendre en compte les impacts environnementaux dans les nouveaux projets d'aménagement (zones commerciales, activité industrielle, infrastructures routières...).
- Sanctuariser les espaces naturels existants et les relier par des aménagements naturels (haies, chemins de randonnée...).



ALIMENTATION ET CONSUMMATION

4. Pour une consommation et une alimentation plus responsables, la priorité est de :

- Limiter et valoriser les déchets (gaspillage alimentaire, compostage, vrac ..).
- Créer des filières de réemploi et de recyclage locales.
- Développer les productions alimentaires locales en Bio.
- Rendre visible et accessible l'offre alimentaire locale.

5. Pour se déplacer de manière plus durable, la priorité est de :

- Réduire les besoins de déplacements (aménagement du territoire, revitalisation des centres-villes et centres-bourgs).
- Encourager les mobilités actives et les transports collectifs : marche, vélo, bus, train...
- Rendre plus efficaces et attractives les offres de transports en commun déjà existantes (tarifs, horaires, confort...).
- Encadrer l'utilisation de la voiture individuelle (réduire la vitesse, interdire ou limiter l'accès à certaines zones, véhicules partagés ou covoiturage...).



TRANSPORTS



ORGANISATION DU PLAN CLIMAT

6. Pour être le plus efficace possible, le Plan Climat doit en priorité :

- Créer une instance partenariale chargée de l'évaluation du Plan Climat et de la mise en œuvre qualitative de son programme d'action.
- Repérer, soutenir, initier les actions et projets exemplaires du territoire.
- Associer le plus possible le grand public, les associations, les milieux éducatifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions.
- Associer le plus possible les entreprises, les salariés et les organisations qui les représentent dans les actions.

Pour en apprendre davantage sur le Plan Climat et son élaboration, notamment les éléments qui ont fondé ce questionnaire, toute la documentation est disponible dans le classeur joint ou sur le site du Plan Climat : <https://pcaet.agglo-porteduhainaut.fr/> Un registre de libre expression est également à votre disposition pour toute remarque, demande ou contribution relative au Plan Climat.

Ce questionnaire est anonyme mais si vous souhaitez assurer un suivi de votre contribution, merci de nous indiquer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone¹

Mail : _____

Téléphone : _____

¹ Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut dans le cadre du Plan Climat. Elles sont conservées six années et sont destinées à la Direction Eco-Responsabilité et Gestion des Ressources Naturelles. Conformément aux lois « informatique & liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits suivants : Le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité des données, le droit d'opposition au traitement des données, le droit à être informé d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés. Vous pouvez exercer votre droit en vous adressant à DPD@agglo-porteduhainaut.fr ou Service DPD Avenue Michel Rondet, 59135 Wallers.